

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 75 / 2022

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 005-210500773-20220907-202275-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt deux
le 6 septembre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 29 août 2022

Présents : BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

Absents : ALLAIX Romain (pouvoir à GARCIN Valérie), ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : GARCIN Michel

OBJET : Demande de subvention pour la réfection du plancher de l'église/Travaux.

Madame le Maire rappelle les enjeux de ces travaux. Le plancher de l'église est en grande partie très dégradé. Il présente des déformations, des affaissements, des fissurations et des casses.

Le dossier de demande de subvention est déposé auprès des services de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles PACA).

L'estimation du coût total des travaux est de 215 730,40 €.

Le financement pourrait être assuré par la répartition suivante :

Etat/DRAC	107 865, 20 €
Association diocésaine	80 000 €
Commune	27 865, 20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une subvention à la DRAC à hauteur de 50 % pour financer les travaux de réfection du plancher de l'Eglise.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
GARCIN Valérie

